

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 24 avril 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h 15 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente
Luc Lemire
Jean-François Girard
Yannick Proulx

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jean-Claude Guidon

Est également présente

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust

Dans la salle : Aucune personne

2017-04-125 Avis de convocation

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Période de questions;
4. Vente du camion incendie Inter SS 1987
5. Levée de la séance.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 16.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 16.

2017-04-126 Vente du camion incendie Inter SS 1987

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'Oka de se départir du camion-citerne Inter SS 1987, représenté par le no d'unité 602 au service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a publié un avis dans le journal l'Éveil relativement à la vente du camion incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat de Monsieur Harold Varin;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte l'offre d'achat de Monsieur Harold Varin au montant de 3 300 \$ pour le camion incendie Inter SS 1987.

QUE ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer le contrat de vente entre la Municipalité d'Oka et M. Varin.

ADOPTÉE

2017-04-127 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**